



ville d'Echirrolles

Plan Local d'Urbanisme

Liste des emplacements réservés
(annexe au document graphique n° 1
carte générale des sols)

Modification n°7 du PLU

a- Emplacements réservés pour équipements publics

Repère sur le plan	Objet de la réserve	Collectivité ayant demandé l'inscription	Parcelles concernées par la réserve (l'indice "p" indique que la parcelle n'est touchée qu'en partie)	Surface approximative (en m²)
1	Salle polyvalente à dominante sportive et salle de restauration scolaire	Ville	Section AW parcelles 297-395p	2 600
2	Agrandir le parc Robert Buisson, protéger et valoriser le patrimoine historique et naturel de ce secteur et réaménager le Château de la Commanderie à des fins publiques	Ville	Section AR parcelles 165-167-168	5 100
3	Préserver et valoriser le patrimoine historique de la commune correspondant au château Saint Jacques	Ville	Section AR parcelles 44-46-374	31 600
4	Supprimé lors de la modification n°1	Ville	Section AN parcelle 133p	2 200
5	Conserver et aménager une zone paysagère jouant également le rôle de tampon et de protection phonique entre l'autoroute A 480 et la cité Viscose	Ville	Section BC parcelles 5-7	6 300
6	Délimiter l'aire de développement de l'espace urbain de façon définitive pour protéger le pied de la Frange Verte et ses accès et permettre quelques aménagements liés aux loisirs et à la nature sur cet espace de transition, en complément du parcours santé	Ville	Section AR parcelles 278p-277p-178p-202p-210p-211p-232p-235p-239p-237-321p-322-238p-417-384_414p-413p-415p-376p-255p	19 400
7	Aménager un chemin piéton entre le quartier résidentiel de la Commanderie et le parc Robet Buisson (en empruntant l'impasse Moquet-Templiers)	Ville	Section AR parcelles 340p-341p-342	850
8	Créer une liaison tous les modes (d'une largeur de 18m puis 11m ensuite) au sud du Village 2 pour désenclaver le secteur	Ville	Section AP parcelles 357p (ex 343p)-14p-232p-212p	2 000
9	Créer un chemin piéton (4 à 5m) entre la rue Jules Verne et la rue Georges Méliès pour relier l'urbanisation du centre-ville et les équipements du secteur (groupe scolaire, MAPAD et crèche)	Ville	Section AL parcelles 288p-517p-519p	250
10	Créer un chemin piéton (4 à 6m) entre le groupe scolaire Dolto et l'avenue de Grugliasco (notamment pour accès à la piscine) à travers la zone d'activité des Buttes	Ville	Section AL parcelles 289p-288p	150
11	Aménager une liaison piétonne entre le parking des commerces (Casino) et la rue R. Lefebvre pour faciliter l'accès à la place de la Ponatière	Ville	Section BD parcelles 60p-64p	170
12	Affirmer le maintien du chemin piétons-cycles (3 à 5m) entre l'avenue du Grésivaudan et la rue R. Thomas	Ville	Section BD parcelles 70-71	1 900
13	Créer une liaison piétons-cycles (4 à 6m) entre la rue R. Lauraine et l'avenue P. Vaillant-Couturier	Ville	Section BD parcelles 1p-2p-43p-44p-45p-66p- et Section BC parcelle 82	1 100
14	Créer une liaison piétonne (4m) entre la rue Normandie-Niemen et le parking des équipements du lycée et du gymnase L. Terray	Ville	Section AT parcelle 116p	200
15	Créer une liaison piétonne (3 à 5m) entre la rue Estienne d'Orves et le futur square	Ville	Section AV parcelles 79p-80p-110p-122p-248p-253p	1 100
16	Créer une liaison piétonne (3 à 5m) entre le, futur square et le carrefour Langevin-Grugliasco	Ville	Section AV parcelles 92p-156p-157-158p	350
17	Aménagement d'un espace public entre les Villes de Grenoble et Echirolles	Ville	Section AD parcelles 13p-14-95p-98p-100p	1 300
18	Créer une liaison tous modes (6m) entre la Poste et le collège Louis Lumière	Ville	Section AI parcelles 79p-111p-113p-117p-118p	1 000

Repère sur le plan	Objet de la réserve	Collectivité ayant demandé l'inscription	Parcelles concernées par la réserve (l'indice "p" indique que la parcelle n'est touchée qu'en partie)	Surface approximative (en m²)
19	Obtenir le gabarit nécessaire (12m) pour aménager un tronçon de la rue L. Fournier , au droit de Caterpillar	Ville	Section AM parcelle 51p	750
20	Obtenir le gabarit nécessaire (14m) pour aménager un itinéraire cycle sur la rue P. Sépard, conformément au schéma directeur de la Métro	Ville	Section AM parcelles 51p-94p	1 500
21	Obtenir le gabarit nécessaire (31,5m) pour aménager l'avenue de Grugliasco en continuité du centre-ville	Ville	Section AK parcelles 10p-15p-35p-36p-69p-97p-105-106-107 et Section AL parcelles 282p-283p-284p-293p-294p-295p-296p-297p-301-311-445p	9 800
22	Obtenir le gabarit nécessaire (20 à 22m) pour améliorer la circulation (bus, voitures, cycles et piétons) sur la rue de Stalingrad, entre la mairie actuelle et la Buclée et aménager un espace vert pour valoriser le paysage de la future avenue-parc	Ville	Section AT parcelles 79p-106-107-336-117p	2 300
23	Réaménager l'espace au droit des commerces de la rue G. Didier (partie Est)	Ville	Section AT parcelles 19p-123p	900
24	Réaménager l'espace au droit des commerces de la rue G. Didier (partie Ouest)	Ville	Section AT parcelle 21p	450
25	Obtenir le gabarit nécessaire (22m) pour aménager la rue Estienne d'Orves	Ville	Section AT parcelle 18p	1 000
26	Obtenir le gabarit nécessaire (20m) pour terminer l'aménagement de la rue P. Langevin en cohérence avec les aménagements réalisés dans la partie sud	Ville	Section AT parcelles 11-81	1 600
27	Obtenir le gabarit nécessaire (22m) pour aménager la rue Estienne d'Orves et permettre la finalisation du projet d'aménagement global du secteur	Ville	Section AS parcelles 103p-104p-105p-110p-119p et Section AV parcelles 90p-91p-103-104-155p	550
28	Obtenir le gabarit nécessaire (31,5m) pour aménager l'avenue de Grugliasco en continuité du centre-ville	Ville	Section AV parcelles 151p-157p	500
29	Obtenir le gabarit nécessaire pour l'aménagement de la rue de la Paix et la restructuration de son intersection avec la rue JP. Timbaud	Ville	Section AO parcelles 170-172-173	3 100
30	Elargissement et aménagement de type avenue parc pour la rue C. Manhès	Ville	Section AY parcelles 126p-144p-145p-146p	6 000
31	Elargissement de la rue de la République pour assurer une continuité piétonne	Ville	Section AR parcelle 144p	60
32	Equipement sportif et aménagement des espaces publics paysagers environnants	Ville	Section AP parcelles 10-11	280
33	Créer une liaison piétonne (4 à 5m) d'accès à la Frange Verte	Ville	Section AW parcelles 389p-266p et Section AR parcelle 197p	700
34	Préserver et mettre en valeur un parc existant (propriété Collot)	Ville	Section AR parcelles 196p-197p-201p	2 300
35	Créer une liaison tous modes en prolongeant la rue E. Pottier sur le cours J. Jaures et sur la rue du 19 mars 1962	Ville	Section BE parcelles 32p-53p-62p-63p	1 240
36	Créer une liaison piétons-cycles (3-4m) entre la rue du 19 mars 1962 et la parcelle BE 13	Ville	Section BE 16p -13p	environ 325 m²

b. Emplacement réservés pour les équipements publics au titre du L 123-2 b

> Repérage sur le document graphique n°1 : Emplacement réservé B

- Programme : entre 150 et 200 logements dont 35 % de la surface de plancher en logement locatif social (actuels PLUS, PLAI-hors PLS).

> Repérage sur le document graphique n°1 : Emplacement réservé C

- Programme : minimum 240 logements dont 30% de la surface de plancher en logement locatif social (actuels PLUS, PLAI- hors PLS) et 10% de la surface de plancher en accession sociale à la propriété.

> Repérage sur le document graphique n°1 : Emplacement réservé D

- Programme : minimum 120 logements dont 30% de la surface de plancher en logement locatif social (actuels PLUS, PLAI - hors PLS) et 10% de la surface de plancher en accession sociale à la propriété.

> Repérage sur le document graphique n°1 : Emplacement réservé E

- Programme : minimum 190 logements dont 30% de la surface de plancher en logement locatif social (actuels PLUS, PLAI - hors PLS) et 10% de la surface de plancher en accession sociale à la propriété.

> Repérage sur le document graphique n°1 : Emplacement réservé F

- Les constructions à usage d'habitation sont autorisées dès lors que sont réalisés au moins 25% de logements sociaux en locatif (hors PLS et logements destinés à une population ou à un usage spécifique – résidence hôtelières, logement pour étudiant, maison pour personnes âgées).